

MAIRIE DE CHANAT-LA-MOUTEYRE

Puy-de-Dôme

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2023

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

Le Conseil municipal de la Commune de Chanat-la-Mouteyre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Nicolas BEAURE, Maire.

Membres du conseil municipal : Nicolas BEAURE, Claude VIESSANT, Corentin LE BOUQUIN, Richard AUBERT, Olivier BERGER, Mathieu FERRY, Nicole HEBRARD, Vanessa LEITE, Marie-Claude MILITON, Philippe POURVIN, Vincent SCHMITT, Cécile TARRADE, Bernard VELLETT.

Absent : Marie-Claude MILITON

Absent excusé : Mathieu FERRY, Nicole HEBRARD, Cécile TARRADE,

Procuration : Nicole HEBRARD donne procuration à Nicolas BEAURE
Cécile TARRADE donne procuration à Vanessa LEITE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 11

Date de la convocation :

Le 14 septembre 2023

Secrétaire de séance :

Richard AUBERT

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 JUIN 2023

Le procès-verbal du 13 juin 2023 est validé par les membres présents et ceux engageant leur pouvoir sans modification.
Voté à l'unanimité.

BUDGET ANNEXE REGIE PRODUCTION D'ENERGIES PHOTOVOLTAÏQUES : DUREE D'AMORTISSEMENT

Le conseil municipal décide de fixer à 25 ans la durée d'amortissement des panneaux photovoltaïques.
Voté à l'unanimité.

ARRIVEE DE MONSIEUR MATHIEU FERRY

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

Date de la convocation :

Le 14 septembre 2023

Secrétaire de séance :

Richard AUBERT

BUDGET ANNEXE REGIE PRODUCTION D'ENERGIES PHOTOVOLTAÏQUES : VOTE DU BUDGET 2023

Après présentation du budget primitif 2023, le conseil municipal approuve le budget comme suit :

Budget PHOTOVOLTAÏQUE

Section d'exploitation :

Dépenses : 3 000 €

Recettes : 3 000 €

Voté à l'unanimité.

Section d'investissement :

Dépenses : 55 764 €

Recettes : 55 764 €

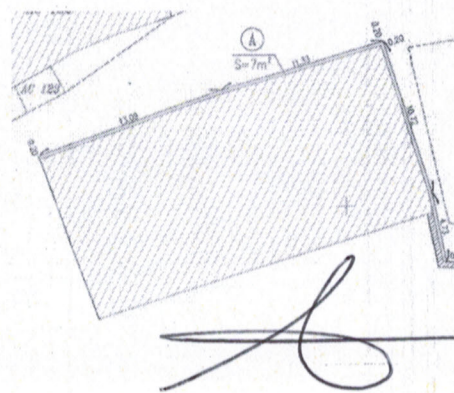
ACCUEIL DE LOISIRS « CLAIR MATIN » : CONVENTION DE PARTENARIAT 2023-2024

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour l'année 2023-2024
Voté à l'unanimité.

RUE DU CHATEAU : DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE VOIE DU DOMAINE PUBLIC AU DOMAINE PRIVE COMMUNAL APRES ENQUETE PUBLIQUE ET AUTORISATION DE CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE

Le conseil municipal constate la désaffectation de la partie de voirie, sis rue du Château, selon plan de division ci-contre. Il décide de son déclassement du domaine public et son intégration dans le domaine privé communal et la cession gratuite à la Commune de Gerzat, les frais incombant à cette dernière.

Voté à l'unanimité.



PERSONNEL : MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL – AGENTS IRCANTEC

Le conseil municipal décide la création de deux emplois d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles à temps non complet pour une durée de 24h20 et 25h30 heures par semaine à compter du 1er octobre 2023.

2 ABSTENTIONS, 10 VOIX POUR

BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire propose un virement de crédits des articles 701249 pour 9746€ et 7068129 pour 5908€ à l'article 73111 pour 15654€

Voté à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire propose un virement de crédits de l'article 6558 pour 53133.75€ à l'article 6815 pour 53133.75€

Voté à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur le Maire propose le virement de crédits de l'article 1641 pour 31000€ à l'article 27638 pour 31000€

Voté à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°4

Monsieur le Maire propose le virement de crédits des articles 615221 pour 2000€ et 61551 pour 2567€ à l'article 673 pour 4567€

Voté à l'unanimité.

RLV : EAUX PLUVIALES URBAINES – ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS

Considérant que RLV a réalisé, sur le territoire de la Commune de Chanat-la-Mouteyre, des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales urbaines pour un montant total de 2379.50€ H.T., le conseil municipal décide d'attribuer un fonds de concours à la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans à hauteur de 50% soit 1189.75€.

Voté à l'unanimité.

RLV : PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE EN LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS (PPGDID) : AVIS

Le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable sur le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs.

Voté à l'unanimité.

RLV : AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLUI

Le conseil municipal décide de donner un avis favorable au projet de modification n°1 du PLUI, notamment les points concernant spécifiquement la Commune de Chanat-la-Mouteyre (liste des emplacements réservés : points n°43 et 44).

Voté à l'unanimité.

RLV : RELEMPING EN LED – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

Le conseil municipal décide de solliciter un fonds de concours/bonus énergie auprès de la Communauté d'agglomération Riom-Limagne et Volcans à hauteur de 4889.44€ pour financer une partie des travaux de relempling d'un montant HT de 9778.88€ ;

Voté à l'unanimité.

PERSONNEL : DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN POSTE PERMANENT AU SEIN DE LA COMMUNE DE CHANAT-LA-MOUTEYRE – ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL

Le conseil municipal décide la création d'un poste d'adjoint administratif territorial pour l'emploi permanent de gérante d'Agence Postale Communale et de secrétaire administrative au secrétariat de mairie à temps non complet de 18/35^{ème}, et ce à compter du 1^{er} janvier 2024.

Voté à l'unanimité.

Signature secrétaire de séance,

